

# INFO - S S F

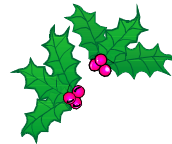
N° 93 - décembre 2008

FEUILLE TRIMESTRIELLE DE LIAISON DU  
**SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS**

[www.speleo-secours-francais.fr](http://www.speleo-secours-francais.fr)

## SOMMAIRE

ÉDITORIAL.....	2
ACTUALITÉ POLITIQUE.....	3
Programme d'action du SSF pour la période 2008-2012.....	3
Compte rendu des rencontres nationales du SSF – Valabre – 28/29 juin 2008.....	5
FONCTIONNEMENT DU SSF.....	14
Nouveaux venus au Conseil Technique SSF Marie Crousier et Philippe Bertochio .	14
Changements de coordonnées.....	15
FORMATION.....	15
Calendrier des stages 2009.....	15
Comptes rendus des stages nationaux.....	16
Équipier/Chef d'équipe.....	16
Gestion de sauvetage.....	17
Assistance aux victimes.....	18
Exercice civière plongée – Vallorbe (Suisse)....	18
ACCIDENTS ET INTERVENTIONS.....	19
UN DÉPARTEMENT ... UN SSF.....	20
Le Spéléo Secours de la Vienne (86).....	20
LES "FLASH" DU TRIMESTRE.....	22



*Le Conseil Technique du SSF*

*vous présente*

*ses meilleurs vœux*

*pour 2009*



## ÉDITORIAL

Lorsqu'il y a déjà de nombreuses années j'ai fait mes premiers pas sous terre, j'étais bien loin d'imaginer qu'ils me conduiraient un jour à prendre la plume pour écrire cet éditorial !

Que s'est-il passé entre ces deux moments ?

Tout d'abord la naissance et la croissance d'une passion, au fil des visites et des explorations, des découvertes et des émerveillements. De tout ce qui fait que petit à petit il ne reste plus beaucoup de temps sans qu'au fond de notre esprit ne surgisse l'image d'un paysage souterrain ou la perspective d'une nouvelle découverte.

Ensuite l'émergence progressive de la conviction de la nécessité du spéléo secours. Bien sûr cela ne s'est pas fait en un jour, même si dès le départ il me paraissait naturel de venir en aide à tous les pratiquants ou les visiteurs occasionnels de ce milieu, il a tout de même fallu le grand choc d'un accident survenu à un ami, qui fort heureusement s'en est remis depuis, pour transformer l'intention en action. Ensuite ce n'est qu'un enchaînement, finalement facile, de rencontres, de formations, d'exercices.

Que trouve t'on lorsque l'on « pousse la porte » de ce SSF, que beaucoup de jeunes spéléos imaginent peuplé de grands spécialistes détenteurs de longues listes de courses souterraines ou d'impressionnantes qualifications ? Et bien l'on rencontre avant tout des gens qui partagent cette idée que notre parfaite connaissance du milieu nous rend les plus aptes à aller y porter secours, des gens qui sont prêts à s'équiper sur leurs propres deniers et à se former sur le temps de leurs loisirs pour être le plus opérationnel possible pour le jour où l'alerte se déclenchera.

Opérationnel, là est bien le mot clé du SSF, celui qui depuis plus de 30 ans le pousse dans ses actions, dans ses démarches, dans sa volonté permanente de perfectionner ses matériels et d'affiner ses techniques. Celui aussi qui lui donne son rythme de travail et le positionne souvent comme un élément moteur dans les dynamiques départementales ou régionales.

Se contenter d'affirmer cela pourrait sembler n'être que de l'autosatisfaction mais ce serait oublier, faut-il le rappeler, l'attribution de l'agrément de sécurité civile et le nombre croissant de plans de secours et de conventions qui confirment la reconnaissance de notre compétence dans le secours souterrain.

Ce mandat qui débute apporte, et cela est bien normal, son lot d'interrogations de la part de tous ceux qui sont impliqués dans la structure.

Le programme d'action, que vous trouverez dans les pages suivantes, vous renseignera sur les perspectives des quatre prochaines années et vous montrera qu'au-delà des adaptations nécessaires, pour intégrer les évolutions techniques ou administratives ou les contraintes du moment, il s'attache avant tout à faire perdurer l'esprit du SSF, celui qui nous rassemble et nous fédère.

Ce premier éditorial est également l'occasion de vous souhaiter, au nom de tous les membres du Conseil Technique National du SSF, d'agréables fêtes de fin d'année et de vous présenter, pour vous et vos proches, tous nos vœux pour 2009.

***Dominique Beau***

***Président du Spéléo Secours Français***

## ACTUALITÉ POLITIQUE

### Programme d'action du SSF pour la période 2008 - 2012

La première trame de ce programme a été présentée les 28 et 29 juin lors des rencontres nationales du SSF à Valabre. Après avoir été précisé et validé au sein du Conseil Technique du SSF, il a été soumis au Comité Directeur de la FFS lors de l'appel à candidature des présidents de commissions fédérales en octobre 2008.

Il s'agit de présenter les axes principaux sur lesquels seront concentrés les efforts du SSF au cours de cette période. Le fil conducteur sera de placer ces quatre prochaines années dans une logique de continuité des orientations et valeurs du SSF tout en mettant l'accent soit sur les points d'excellence déjà engagés soit sur des points de faiblesse à consolider.

#### **I – Les points d'excellence à soutenir**

Deux axes intègrent cette partie, le premier peut être qualifié de « juridique », le second de « technique ».

##### **I-1 L'axe juridique**

Un très important travail a été réalisé dans ce domaine qui permet au SSF de disposer aujourd'hui, par le biais de la convention nationale FFS/DSC et de l'agrément de sécurité civile, de la meilleure base qui ait pu lui être donnée jusqu'à présent.

Ces textes n'ont cependant pas une valeur infinie et absolue et nécessitent une attention constante, tant pour veiller à leur non remise en cause par d'autres intervenants du secours dont les intérêts peuvent être opposés aux nôtres, que pour chercher à les faire évoluer dans un sens encore plus satisfaisant.

Cela passe également par la poursuite de la mise en place des plans de secours et des conventions au niveau de chaque département où la plus grande vigilance doit être observée pour éviter les dérives qui tendent parfois à minimiser la place du SSF dans la connaissance et la conduite des opérations de secours souterrain.

La finalisation et la diffusion des référentiels opérationnels et de formation trouvent également pour partie leur place ici dans la mesure où il s'agit d'une contrepartie obligatoire à l'obtention de l'agrément de sécurité civile.

Cet axe juridique devra également conduire à vérifier la validité des fondements et des formulations des différents documents et procédures de travail utilisés par le SSF. Il ne s'agira en aucune façon d'enfermer notre fonctionnement dans un carcan juridique mais simplement de minimiser les risques d'attaques informelles ou contentieuses trop évidentes.

##### **I-2 L'axe technique**

Si nous pouvons prétendre aujourd'hui être les spécialistes du secours souterrain, c'est bien parce que nous nous sommes toujours employés à faire évoluer nos techniques et savoir-faire. Nous devons poursuivre et accentuer ce travail car considérer aujourd'hui que notre technique est parfaite, et n'a plus à évoluer, serait à coup sûr prendre le risque d'être vite rattrapés et dépassés. Les matériaux et les outils à notre disposition évoluent, tout comme la pratique de la spéléologie elle-même. Il faut en tenir compte pour continuer à être capables de répondre de la manière la plus efficace possible aux situations les plus diverses.

L'idée sous jacente est que si aujourd'hui nous bénéficions d'une convention nationale et d'un contexte général plutôt favorable nous pouvons très bien demain être confrontés à de nouveaux textes, de nouvelles réglementations ou de nouvelles contraintes. Dans cette situation, tant que nous continuerons à parfaitement connaître notre milieu d'évolution et à être les moteurs de l'innovation et de l'excellence des moyens utilisés, nous resterons les spécialistes incontournables du secours en milieu souterrain.

Sur un plan pratique, cela implique de poursuivre les actions engagées au niveau du SSF national sur les domaines tels que la plongée, avec par exemple la finalisation du nouveau vêtement étanche permettant d'accueillir une victime nécessitant une immobilisation dorsale ou cervicale, ou les transmissions avec l'aboutissement du projet de mise à disposition d'un nouveau modèle de téléphone par le sol présentant des fonctionnalités opérationnelles améliorées, ou dans le domaine du contrôle des gaz lors de tirs souterrains.

Cela nécessitera également d'engager de nouveaux chantiers sur des aspects pour lesquels nous devons renforcer notre savoir-faire. Il s'agira par exemple des domaines de l'étagage et de la confortation des passages instables pour pouvoir rejoindre et évacuer une victime bloquée derrière un éboulis ou de la mise en œuvre de moyens de ventilation pour palier au problème des gaz présents ou résultant de tirs dans une cavité.

Quand on fait le tour des départements on s'aperçoit qu'il y a plein d'idées, de matériels, de pratiques intéressantes. Il faudra se donner les moyens de les recenser, de les valider et de les diffuser. Cela permettra à la fois de ne pas se figer dans les pratiques et procédures reconnues aujourd'hui et de renforcer la communication et les échanges entre structures nationale et départementales.

Ces différents domaines de travail et orientations bénéficieront pour leur pleine réalisation de moyens financiers renforcés sans oublier que leur réussite relève avant tout de toutes les composantes individuelles et relationnelles tant internes au SSF qu'au niveau de l'ensemble de ses partenaires.

## **II – Les points de faiblesse à renforcer**

Comme cela vient d'être énoncé, deux perspectives sont présentées dans cette partie, l'une financière et l'autre humaine.

### **II-1 La recherche de moyens financiers**

Chacun sait que, malheureusement, sans cet ingrédient et malgré toutes les bonnes idées et les bonnes volontés on ne peut pas aller bien loin.

Nous connaissons tous les difficultés à trouver les fonds nécessaires pour réaliser tout ce que nous souhaiterions. Que ce soit au niveau national avec le resserrement du budget fédéral ou au niveau de nos départements où il faut multiplier les efforts pour des attributions souvent décevantes.

Nous devons donc réfléchir au plus vite pour explorer toutes les pistes qui pourront nous permettre d'élargir nos sources de financement et gagner ainsi en possibilités de réalisation de nos projets et en autonomie.

Il n'est pas question d'abandonner les financements institutionnels, notamment parce que la mission de service public que nous accomplissons nous fonde pleinement à pouvoir y prétendre, mais nous en connaissons les contraintes et les limites et il serait assurément peu raisonnable de miser sur des augmentations significatives des subventions versées.

Les domaines d'excellence technique que nous sommes en mesure de présenter, la rigueur de notre fonctionnement ainsi que l'amélioration très significative de l'image du secours spéléologique diffusée par les médias peuvent nous permettre de nous tourner vers des voies de financement nouvelles, notamment pas le biais des dispositions relatives au mécénat. Les contacts et les échanges que nous entretenons régulièrement avec des partenaires du secteur privé sont particulièrement encourageants pour entamer cette démarche.

Les premières pistes dans cette démarche pourront être explorées dès le dernier trimestre 2008 et donc nous permettre de mieux appréhender les possibilités dans ce domaine.

### **II-2 Les relations entre les hommes**

Ce volet pourrait aussi s'intituler « relations et communication » car il s'agit, avant tout, de réussir à mettre en lien toutes les personnalités et tous les intérêts individuels pour permettre le fonctionnement de cette réalisation collective qu'est le SSF.

La communication sera d'abord externe et en ce sens nous ne pourrions que poursuivre le travail entrepris qui a permis que le SSF et chacun de ses sauveteurs soient clairement identifiés et que les médias, comme nous avons pu le constater lors des dernières opérations importantes, diffusent désormais une image très positive de notre action.

Elle sera ensuite interne, car malgré tous les efforts accomplis au cours des quatre dernières années pour rencontrer l'ensemble des CTDS, que ce soit par les congrès, les réunions des grandes régions, l'Info-SSF, les Flashs-SSF, les échanges au cours d'exercices ou de formations, on a encore l'impression que le lien national / départements ne se fait pas toujours bien.

Le travail consistera donc à trouver et mettre en place les moyens de créer ce lien pour pouvoir échanger toutes les informations nécessaires au fonctionnement des SSF départementaux, qui sont et resteront les structures de base et les structures opérationnelles du SSF, dans les opérations de secours comme au quotidien.

Les premiers efforts en ce sens porteront sur une définition claire des missions des différents référents de la structure : Conseillers Techniques Départementaux, Conseillers Techniques Nationaux, Chargés de Missions...

La deuxième étape consistera à donner à chacun les connaissances et les supports nécessaires à l'exercice de sa mission. Il s'agira par exemple de la diffusion des référentiels qui permettront à chaque Conseiller Technique de pouvoir mettre en place des formations en étant assuré de la validité de leur contenu tout en disposant des documents supports correspondants. Ces mêmes référentiels permettront à chacun, équipier ou chef d'équipe, de connaître exactement ce que l'on attend de lui notamment lorsqu'il voudra participer à un stage de formation. Il s'agira également de faciliter le travail des Conseillers Techniques dans leurs tâches administratives par un accès simplifié aux différents documents et informations qui leur sont nécessaires.

Mais ce rapprochement passera avant tout par un renforcement des contacts directs entre le SSF national et les départements qui pourra se matérialiser par une présence renforcée des CTN dans les activités départementales tels que les rassemblements ou les exercices.

Je souhaite terminer sur ce point pour insister sur le fait que la qualité de nos actions dépend souvent de la qualité des relations que nous savons entretenir entre nous. Nous avons très rarement des soucis quand il s'agit de tirer ensemble sous terre dans le même sens sur la civière, nous devons donc être capable de faire de même en surface.

*Dominique BEAU*

## **Compte rendu des rencontres nationales du SSF Valabre (13) - 28/29 juin 2008**

Ces rencontres nationales 2008 ont été organisées par le CDSC 13 et le SSF 13. Elles se sont déroulées sur le site école de la sécurité civile de Valabre.

### **Les rencontres du SSF à Valabre**

Présentation par Mickaël Roman de l'organisation sur le site.

Présentation de l'organisation des travaux du week-end par Jean-François Perret.

Éric Zipper ouvre ces rencontres nationales 2008.

Il rappelle l'intérêt de ce temps de rencontre entre les différentes structures du SSF. Il souligne qu'elles seront l'occasion de faire le bilan de ses 4 années de présidence.

Il remercie le CDSC 13, le SSF 13 et l'ECAS VALABRE.

Il évoque la disparition récente de Pierrot Rias.

Il présente succinctement le thème de ces journées qui portera sur l'opérationnel (1<sup>ère</sup> vocation du SSF).

Il aborde également les exercices mais aussi le relationnel avec les administrations, l'anticipation avec la mise à jour des conventions (la loi, le décret puis la convention nationale), la connaissance que l'on peut avoir des sauveteurs dans son département (le CTDS devient plus responsable), connaissance de nos autorités (rencontre avec les DDPC, les SDIS, les gendarmes; relationnels préalables qui améliorent les relations lors d'un réel), la mise en place des référentiels et notamment celui en cas de secours plongée, la mise en place des correspondants zonaux (échelon équivalent au COZ).

Il souligne le fait que le CTDS reste le responsable dans son département et le SSF NAT est bien un support technique au service des départements.

Il apporte des précisions sur le numéro vert en indiquant que c'est tout d'abord l'assurance d'obtenir une communication téléphonique directe avec un CTN. L'opératrice met en attente l'appelant et déroule la liste des CTN. Si après 3 sonneries un n° ne répond pas, elle enchaîne sur le n° suivant. Si aucun des CTN ne répond, elle reprend la ligne et précise qu'un CTN rappellera. Elle laisse ensuite un message sur chacun des répondants des CTN.

Il fait un état des lieux de la mise en œuvre des plans ORSEC avec notamment la difficulté de la mise en place du guide méthodologique à l'attention des préfets. Sa rédaction est prévue à mi 2009.

Dans ces plans, le SSF 212 identifie les sauveteurs engageables et il ne sera plus nécessaire de réquisitionner. Pour l'heure, la réquisition reste de mise.

Il rappelle que lors de la mise à jour des plans et conventions, il convient d'abord de négocier le plan avant de signer la convention. En effet, si la convention renvoie par un article aux dispositions opérationnelles prévues dans le plan, ce dernier peut fixer ensuite des contraintes alors que la convention semblait bonne.

Dans le même domaine il insiste sur les documents à remettre au SSF national par les départements et notamment le SSF 212. La collecte des informations doit être rétrocédée à la DDSC avant le 31 janvier de chaque année.

La fiche d'engagement des sauveteurs, qui reste au niveau du CTDS, doit permettre d'avoir la certitude de la volonté du sauveteur de figurer sur la liste. Ce document peut être plus complet que celui proposé mais s'il est modifié par le SSF local il doit reprendre au moins les items prévus dans le document de référence du SSF national.

### **Aspects juridiques Dominique Lasserre**

Présentation succincte de la prise en compte des aspects juridiques au sein du SSF :

- mettre par écrit et synthétiser notre environnement législatif
- identifier les problèmes ou insuffisances juridiques et les soumettre à la DSC
- la LMSC fixe une nouvelle organisation dont certains aspects ne trouvent pas encore leurs décrets d'application
- d'autre part, certains avantages fixés par cette loi, notamment l'art 29, posent des problèmes d'application...
- les dernières questions posées à la DSC sont notamment : transports de sauveteurs dans les véhicules SP et de la DDSC, assurance auto des sauveteurs bénévoles, l'assurance en exercice des sauveteurs non fédérés, ...
- les interrogations relevées sont entre autres : la portée du contrat des professionnels de la spéléologie dans le cadre de nos exercices et en réel, les autres assureurs dans notre pratique des secours
- l'un des principaux problèmes identifiés est l'absence de couverture pour le sauveteur victime ou responsable d'un accident de la route sur le trajet aller ou retour d'un secours. Cette couverture devrait être acquise par le biais d'un contrat spécifique : une démarche est en cours.

**Bilan sommaire des interventions 2007  
et 1<sup>er</sup> semestre 2008  
Dominique Beau**

Les interventions de l'année 2007 ont fait l'objet d'un bilan sommaire dans l'INFO-SSF du mois de mars et seront détaillées dans un prochain numéro.

Quelques points caractéristiques peuvent cependant être rappelés :

- Avec 32 évènements recensés, dont 26 sous terre, l'année 2007 retrouve le niveau des années 2003 à 2005 après le pic constaté en 2007.

- Le nombre de cas pour lesquels le SSF n'a pas été prévenu est très réduit (3/32).
- Une augmentation corrélative du nombre d'interventions du SSF (77 % des cas ayant nécessité une intervention contre 58 % en 2006).
- Une opération importante en territoire espagnol ayant mobilisé 61 sauveteurs du SSF pendant 4 jours.

Les premiers mois de l'année 2008 ont démarré sur un nombre assez limité d'évènements mais, comme le montre l'analyse des années écoulées, la répartition des accidents n'est pas linéaire et ne doit pas nous donner l'illusion d'une année tranquille.

**Effectifs Sécurité Civile 2006**

*Pour information*

CORPS / STRUCTURE / ASSOCIATION	Nombre de sauveteurs	Rapport à l'ensemble
Sapeurs Pompiers professionnels	49 600	9 %
Sapeurs Pompiers volontaires	215 074	41 %
SAMU / SMUR	1 500	1 %
SSF	1 950	0.5 %
ADRASEC	1 654	0.5 %
ANPS	N.C.	
Croix Rouge Française	66 000	12 %
Fédération Nationale de la Protection Civile	32 000	6 %
Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme	3 200	1 %
Société Nationale de Sauvetage en Mer	33 000	6 %
Fédération des Secouristes Français Croix Blanche	6 000	1 %
Oeuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte	12 500	2 %
Secours Catholique	67 000	13 %
UMPS 91	50	0.01 %
UNASS	30 000	6 %
<b>TOTAL</b>	<b>522 528</b>	

**Analyse des statistiques  
sur l'activité des départements  
Jean-Michel Salmon**

L'étude suivie des comptes rendus départementaux depuis l'année 2001 permet de mettre clairement en avant certains points importants pour comprendre l'évolution récente du SSF.

**1) Intérêt des comptes rendus annuels de départements**

Depuis l'avènement de l'envoi des comptes rendus pré-remplis informatiquement, le nombre de retours annuels s'établit autour d'une cinquantaine. Le dépouillement de ces comptes rendus départementaux permet d'enrichir une base de données statistiques qui est réellement complète depuis 2001. Cette base représente un outil important, car en dehors de la photographie

instantanée de l'état des forces du SSF une année, elle permet surtout de visualiser les évolutions prévisibles de certains paramètres et donc d'orienter la politique du SSF national.

**2) Dynamisme des structures départementales**

En matière de formation annuelle des sauveteurs, le nombre de journées stagiaires est en constante augmentation sur la période 2004-2007 et atteint depuis deux années un plateau, pour une population concernée globalement en baisse. On peut donc légitimement penser que la qualité des formations prodiguées aux sauveteurs s'est globalement enrichie. Les subventions aux structures départementales continuent à augmenter régulièrement, permettant d'allouer un financement moyen par sauveteur en augmentation constante (autour de 82 € par sauveteur en 2007). Sur la même période de temps, les CTDS ont nettement

durci leur appréciation du niveau des équipes de sauvetage, ce qui correspond bien à la prise en compte effective des exigences nécessaires à l'obtention et au maintien de l'agrément Sécurité Civile pour les structures départementales. De façon corollaire, un nombre croissant de réunions avec les DDPC et les préfetures ont eu lieu, parallèlement à une forte augmentation du nombre de plans de secours et de conventions. Ces différents indicateurs montrent que le SSF a atteint désormais un certain niveau de maturité, notamment après la signature de la Convention Nationale en 2007.

**3) Le nombre de sauveteurs déclarés** par les départements est en diminution régulière depuis 2006. En dehors du reflet général de la baisse du nombre de fédérés et de pratiquants, et de la perception « durcie » par les CTDS du niveau des équipes de sauvetage, ce déclin continu pose des questions sur le renouvellement des effectifs à court et moyen terme. Il est à noter que ce ne sont pas les départements présentant un grand nombre de fédérés où les fédérés s'investissent le plus dans le SSF, mettant en lumière un net paradoxe quant à la prise en compte du risque d'accident par rapport à l'intensité de l'activité. L'un des objectifs de la politique à venir du Conseil Technique sera donc de s'attacher à enrayer cette érosion.

**4) L'augmentation très sensible de la spécialité ASV** au sein des équipes SSF traduit l'investissement fort de formation à la fois des équipes SSF et du SSF national sur cette spécialité. La sensibilisation à l'ASV, qui était une priorité initiée en 2004 par le Conseil Technique, ne s'est traduite dans les faits qu'à partir de 2007 par une augmentation très sensible de cette spécialité au sein des équipes SSF. Cela donne une idée du temps nécessaire à la réactivité des départements et des formations pour qu'un vœu du Conseil Technique se transforme en réalité (presque 3 années !).

**5) En moyenne, 36,7% des fédérés se sont impliqués dans le SSF** de leur département en 2007. Ce chiffre que nous avons pu établir pour la première fois de façon juste est une révélation intéressante. C'est en effet un chiffre très élevé, qui reflète bien la particularité de notre fédération ; seule fédération, rappelons-le, qui gère par le biais d'une commission la mise en oeuvre d'équipes et de moyens spécialisés dans le secours de ses propres fédérés.

## **Transmissions** *Rafaël Chevalier*

**1/ SPL05** : une nouvelle série de 120 téléphones SPL05 (la troisième) a été lancée en fabrication. Ces appareils seront disponibles courant juillet 07. Adressez vos commandes à Éric DAVID.

**2/ Exploseur** : L'exploseur SSF est maintenant agréé. Nous avons lancé des appels d'offres auprès de divers sous-traitants. Une fabrication sera lancée dans peu de temps. Le prix sera défini en fonction des divers devis reçus.

**3/ Radios VHF** : un bon de commande sous forme de fichier Excel a été fait par Éric DAVID pour aider au chiffrage des ensembles radios VHF. Je rappelle que le SSF possède deux licences d'utilisation de postes VHF, l'un pour postes portatifs et l'autre pour les relais. Ces fréquences sont exclusivement réservées aux secours et exercices secours du SSF national et départementaux. Les postes proposés ont une portée pouvant aller jusqu'à 50km en terrain dégagé. Un flash info est en préparation.

**4/ Interface** : Nous travaillons avec Bernard LAPLAUD de la FNRASEC sur un boîtier permettant de relier entre eux, le Nicola, le téléphone SPL05 et les radios VHF. Il devrait être prêt avant la fin de l'année. Ce boîtier permettra de relayer les messages d'un système vers un autre, par exemple, les messages reçus sur un poste Nicola seront transmis sur la ligne téléphonique et réciproquement, les messages reçus sur le téléphone seront émis par le poste Nicola.

**5/ Suite au vieillissement de notre parc de radios Nicola**, nous avons commencé le 15 mars 2008, l'étude d'un nouvel appareil de transmission par le sol. Quelques caractéristiques : fréquences compatibles avec le Nicola et avec le TEDRA, boîtier plus petit, consommation réduite, interface avec le SPL05 intégrée, moins de boutons, boîtier résistant à l'humidité, indicateur de niveau de batteries et de niveau de réception. Connectivité USB. Possibilité d'évolution vers système RCX.

La première maquette est en cours de finalisation, le planning prévoit les premiers prototypes finaux en fin d'année 2008 ou début 2009.

**6/ Référentiel transmission** : Il est fait, il reste à travailler sur les documents associés.



**Organisation des formations SSF**  
*Jef Perret*

Suite à la réunion de travail du 17 février 2008 et à la validation de celui-ci lors du Conseil Technique du 02 mars à Lyon, nous avons mis au point un plan de suivi des formations du SSF (document SSF 278).

Ce calendrier a pour but d'anticiper la préparation des stages, de clarifier et de répartir les tâches d'organisation. Les conseils techniques de printemps et d'automne servant à valider l'évolution de l'organisation.

Chaque stage est ainsi organisé de la même façon et suivant les mêmes règles.

Dans le souci de pouvoir répondre à des sollicitations d'encadrement de dernières minutes ou simplement pour connaître le vivier des cadres nationaux, nous avons établi un tableau des cadres nationaux. Celui-ci doit être mis à jour pour qu'il puisse servir. Chaque CTN, chaque responsable de stage ou chargé de mission du SSF doit compléter les lignes qui le concerne.

**Recensement des moyens de pompage**  
*Jef Perret*

Le SSF possède des ressources techniques importantes dans cette spécialité. En 2007, nous avons décidé de mener un recensement des moyens humains et techniques disponibles dans les départements. Le but est de connaître les techniques utilisées par chaque spécialiste. Avec ces données, nous allons dans un premier temps mettre sur pied une réunion technique avec les spécialistes volontaires de chaque département fin 2008 (date possible 15/16 novembre ou 22/23 novembre, lieu Saône et Loire). Suite à cette rencontre, il sera mis en place en 2009 un week-end formation où seront développés l'organisation d'un pompage lors d'un secours ainsi que les techniques retenues.

**Programme d'action du SSF  
pour la période 2008/2012**  
*Dominique Beau*

*Se référer au texte pages 3 à 5*

**Union Internationale de Spéléologie  
Commission Secours - CR d'activité 2007**  
*Christian Dodelin*

Plusieurs manifestations importantes pour la commission avec :

- 1) La XI<sup>ème</sup> conférence internationale de spéléo secours d'Aggtelek en Hongrie du 15 au 18 mai.

- 2) La participation au 5<sup>ème</sup> congrès de la FEALC (Fédération de Spéléologie de l'Amérique Latine et des Caraïbes) et à la réunion du bureau de l'UIS à Porto Rico du 29 juillet au 4 août.
- 3) La participation à la rencontre des pays des karsts alpins à Ramsau en Allemagne les 10 et 11 novembre.

1) La XI<sup>ème</sup> conférence de la commission secours a rassemblé 24 pays de tous les continents. Les aspects administratifs et organisationnels des secours étaient à l'ordre du jour. Une présentation de la situation dans 16 pays pour l'année 2006 a été faite et se trouve complétée par les informations récoltées auprès des pays participants.

Les représentants des pays ont rédigé en trois langues (français, anglais et espagnol) une déclaration affirmant les principes fondamentaux pour l'organisation des structures de secours en grottes et gouffres. Cette déclaration est un support pour les pays qui recherchent une reconnaissance administrative dans leurs pays.

La Croatie est volontaire pour l'organisation de la prochaine rencontre en 2011.

2) La rencontre à Porto Rico avait pour but de faire connaître les contenus des stages internationaux animés par la France, de communiquer « la Déclaration d'Aggtelek », d'établir des contacts avec les organismes de secours émergeant dans cette partie du monde. La France a pendant 3 ans de suite animé des stages spéléo secours au Mexique, qui est devenu depuis leader dans le domaine sur le continent américain.

3) Enfin Ramsau a rassemblé une partie des pays des karsts alpins et posé le projet d'un regroupement de ces pays pour une collaboration plus formelle en matière de secours. Le constat que font Autrichiens et Allemands, c'est leur faible effectif pour traiter un secours dans un gouffre d'importance. Ils auraient besoin des renforts de pays voisins que ce soit la Suisse, la France, l'Italie, la Slovénie ou la Croatie selon le lieu du sinistre. C'est pourquoi des rencontres entre ces pays sont programmées pour 2008 et les années à venir afin de développer un partenariat et du travail en commun dans des domaines de recherches liés au secours spéléo. Il s'agit de ne pas réinventer ce que d'autres ont déjà mis au point mais de communiquer pour avoir des bases communes en matière de secours.

En Europe d'autres regroupements existent déjà que ce soit pour de la formation ou en cas de demande de renfort lors d'opération de secours.



**Compte rendu de la table ronde**  
**« gestion des sauveteurs et opérationnel »**  
*Michel Labat*

De nombreux sujets ont été abordés au cours de ces 2 tables rondes.

### L'information de l'opérationnel national

Suite à une remarque de P.H. Fontespis Loste faisant apparaître les difficultés sur le secours de l'AN51 de communiquer les informations à la cellule opérationnelle nationale, il est rappelé les buts de cette information :

- Anticipation des besoins éventuels en renforts (moyens humains et/ou matériels)
- Crédibilité face à nos interlocuteurs (DDSC en particulier)

Le mode de fonctionnement de cette cellule est également précisé :

- Appel du n° vert
- 1 CTN pour main courante
- Mise à jour du site Internet
- Information des médias si nécessaire
- Info COZ et COGIC
- Suivi des réquisitions via la DDSC
- Si nécessaire (secours plongée ou opération lourde) :
  - Envoi d'un ou deux CTN + TRSP sur place. Ces renforts sont là pour aider le CTDS, pas pour prendre sa place.
  - Envoi de matériel complémentaire
- Contact avec les CTDS concernés par les renforts humains et contrôle que les sauveteurs sont fédérés.

Cette cellule a également un rôle particulier dans le cas d'opérations à l'étranger.

Concernant la transmission de l'information, R. Gomez précise qu'il est nécessaire d'avoir une personne dédiée à cette tâche. Elle doit être au courant de la situation et doit donc se tenir en permanence au PC. Il faut donc un PC de taille suffisante pour travailler dans de bonnes conditions. Par ailleurs il est impératif qu'un seul interlocuteur soit désigné au niveau national à un moment donné pour éviter les appels multiples et redondants sur le site.

### Renforts matériels

Il est précisé qu'il n'y a pas de règle absolue concernant les renforts matériels. Il peut indifféremment être fait appel aux lots des départements voisins ou aux lots nationaux. La décision doit être prise au cas par cas.

Par contre, il est préférable pour des moyens très spécifiques (pompes, groupes électrogènes...) de louer ce type de matériel plutôt que de réquisitionner ceux des clubs ou de particuliers qui en cas de problème seraient remboursés en appliquant une vétusté qui ne correspond pas toujours à l'état réel du matériel.

### Administratif

On est dans une période transitoire :

- La loi de modernisation de la sécurité civile a de fait abrogé l'ensemble des plans de secours qui devraient être remplacés par des plans ORSEC.
- Les textes concernant ces plans sont en cours d'élaboration et en particulier le guide méthodologique à l'usage des Préfets concernant les secours souterrains ne verra pas le jour avant 2<sup>ème</sup> semestre 2009 dans le meilleur des cas.

Il faut donc faire avec des documents provisoires qui peuvent selon le cas porter le nom de plan de secours spécialisé ou de plan ORSEC, mais qui devront dans tous les cas être revus après parution du guide méthodologique adapté.

Avantages du plan ORSEC (lorsqu'il sera disponible) :

- Suppression de la réquisition pour les sauveteurs inscrits sur la liste transmise aux préfetures.
- Possibilité de réquisition pour les autres personnels engagés (personnes ressources)

Attention : Pour l'instant, on continue avec les réquisitions dans tous les cas.

Quelques remarques complémentaires :

- Même s'il faut faire réquisitionner tous les sauveteurs, la loi de modernisation (article 4) nous impose de porter assistance et donc d'intervenir même en l'absence de réquisition. La régularisation administrative doit bien entendu être réalisée dans les meilleurs délais.
- Les conventions départementales, même si elles font l'objet de négociations doivent impérativement reprendre à minima TOUS les points de la convention nationale. Les négociations ne doivent porter que sur des apports complémentaires.
- Droit de retrait des sauveteurs : Cette question est toujours délicate. Seule la mise en danger du sauveteur lui permet ce droit de retrait. Dominique Lasserre doit préciser ce point.

- Deux conventions bipartites (opérationnelle avec la Préfecture et financière avec le SDIS) sont préférables à une seule tripartite incluant l'ensemble car en cas de modification de la convention financière, tout est remis en cause.

### La gestion des équipes de sauveteurs

#### **SSF 247**

Ce document reste interne au département. Il ne doit pas être renvoyé au niveau national mais permet :

- De garder une trace de la volonté du sauveteur de faire partie des listes du SSF
- De lui rappeler ses obligations face à cet engagement
- D'aider le CTDS dans la constitution de ses listes et pour remplir le SSF212

#### **SSF 212 et CR annuel**

Ces documents sont obligatoires et doivent être envoyés dans les délais pour permettre l'obtention des agréments départementaux. Tout retard pénalise l'ensemble des départements et l'ensemble de notre structure.

Si de nouveaux sauveteurs sont inscrits en cours d'année, il faut :

- Informer le SSF national pour mise à jour des listes internes
- Renvoyer une liste à jour à sa préfecture.

L'an prochain, une grille d'évaluation des compétences permettra une aide à la validation des sauveteurs dans chaque spécialité.

### E.P.I

Le flou concernant l'application de cette norme n'est toujours pas levé et malgré les débats, il n'est pas possible de donner de consignes autres que celles déjà indiquées.

En tout état de cause, les recommandations fédérales sur ce sujet doivent être appliquées.

### Cas particuliers

Attention en cas de réquisition pour des expertises en milieu souterrain. On peut, bien sûr, apporter notre concours, mais nous n'avons pas forcément les compétences en matière de BTP par exemple. Faire des photos, des descriptions de l'état des lieux, assurer l'encadrement et l'accompagnement d'un géologue professionnel par exemple, mais ne pas s'engager sur un avis quant aux mesures à prendre.

### **Compte rendu de la table ronde plongée** **Jérôme Lippart**

Présentation du schéma d'engagement des moyens plongée par Éric David et Jean-Pierre Baudu (doc SSF 120). Il est précisé les trois niveaux d'alerte des plongeurs pour des opérations de longue durée :

1° échelon : Recensement des moyens pour préparatifs et connaissance des disponibilités.

2° échelon : Mise en pré alerte des plongeurs.

3° échelon : Alerte.

Lors d'un secours en plongée souterraine, au moins un Technicien Référent en Spéléo Plongée (TRSP) et un Conseiller Technique National sont présents sur l'opération afin d'appuyer le Conseiller Technique Départemental du SSF dans la gestion de l'opération.

Quelques précisions sur les TRSP. Ils sont spéléos et au point en ce qui concerne les dernières techniques en plongée souterraine. Ils regroupent à eux 4 les différents courants et les différentes techniques de plongée souterraine et connaissent ainsi la majorité des plongeurs nationaux.

Les plongeurs « opérationnels » sont formés aux techniques de sauvetages dites classiques en spéléo pour des évacuations post-siphon. Ils sont également formés aux techniques de communication, à l'ASV et étant donné que les stages sont nationaux spécifiques plongée, ils connaissent aussi tous les rouages du SSF au niveau national.

L'objectif est d'avoir un maximum de plongeurs validés au niveau national. La validation se fait par la connaissance des plongeurs par le TRSP ainsi qu'une double validation par les CTDS au niveau des départements.

Le TRSP va présenter le protocole secours aux CTDS au travers de rencontres régionales.

Les plongeurs secours se rencontrent lors de WE d'échanges. Le dernier, à BSA, a regroupé 60 plongeurs aux pratiques variées (fond de trou, résurgences...)

La civière plongée est opérationnelle avec des tests en profondeurs et en distances réalisés dans le Vaucluse en décembre 2007 et en Ardèche en avril 2008.

Un partenariat est établi avec un professionnel de la région lyonnaise qui peut effectuer toutes sortes de mélanges dans un véhicule adapté.

Un dossier désobstruction plongée est à l'étude par Olivier Lanet.

<b>Questions - Réponses</b>
-----------------------------

**Question - Nous demandons à un sauveteur d'avertir immédiatement son CTDS lorsqu'il est appelé via le CTA CODIS pour une intervention souterraine, si ce sauveteur s'aperçoit que son CTDS est "court circuité" sur l'alerte pour laquelle il est sollicité, peut-il exercer "un droit de retrait" ?**

**Réponse** - Le droit de retrait au sens strict concerne les cas où il y aurait une mise en danger avérée du sauveteur, ce qui l'autoriserait bien évidemment à refuser de s'engager. Il ne s'agit pas de la situation envisagée ici, même si le fait d'engager un sauveteur en dehors de sa structure habituelle d'emploi et de ses procédures et techniques de travail peut à lui seul le mettre en danger.

Seuls, le préfet et le Maire détiennent "le pouvoir de police" les autorisant à requérir moyens humains et matériels pour assurer la sécurité. On utilise aussi l'expression "autorité d'emploi". La mise en œuvre de ces moyens est habituellement coordonnée par un officier sapeur pompier (le COS). Pour autant, cette organisation ne confère aucune délégation de pouvoir de police à un sapeur pompier. D'ailleurs, le droit administratif ne connaît pas cette notion. Toutefois, dans le cas d'une urgence avérée, la sollicitation peut être émise par le CTA CODIS et doit se concrétiser sans délai par un ordre de réquisition écrit par le Préfet.

A l'analyse des informations délivrées par le CTA CODIS, un sauveteur peut parfaitement soutenir à son interlocuteur qu'il n'interviendra que sur ordre de son CTDS. Charge à lui dans ce cas de contacter son CTDS ou ses adjoints pour répercuter l'information qu'il détient. A défaut, il peut appeler le n° vert du SSF 0800 121 123. Attention, le schéma d'alerte doit préalablement être parfaitement connu et convenu par les sauveteurs de chaque département ! En effet, les consignes sont multiples et divergent notablement d'un département à l'autre : consigne d'appel systématique du 18, consigne d'appel systématique d'un CTDS (ou d'un adjoint), consigne d'appel du n° vert, consigne d'appel de la CRS du département ... Il peut donc être tout à fait normal qu'un sauveteur soit mis sur le pied de guerre sur appel d'un CTA CODIS !

A contrario, nul ne peut se défaire sur un ordre de réquisition émis par le Préfet, seule autorité requérante dans le cadre de l'application de la LMSC. Il reviendra à plus forte raison dans ce cas au sauveteur d'informer son CTDS ou le SSF national.

**Question - Est-il légal de déclencher une alerte autrement qu'en appelant le 18 ou le 112 ?**

La réponse apportée ici à cette question ne concerne que le secours spéléo.

Cette question n'a pas d'écho dans la jurisprudence actuelle. La "logique de la réponse" va dépendre aujourd'hui du "bord" auquel on appartient ! ...

La question de la légalité se posera lors d'une mise en cause par les parents de la victime ou autres parties civiles, voire le Parquet. C'est alors que la recherche d'une erreur s'évaluera probablement différemment s'il y a ou non aggravation de dommages corporels qui serait alors supposée liée au mode de transmission de l'alerte. Le débat portera à tous coups sur la notion de "retard dans le déclenchement des secours", notion faisant par contre l'objet de nombreux jugements devant le Tribunal Administratif. Cette instance est régulièrement amenée à retenir la responsabilité tant d'un SDIS que d'un témoin direct de l'évènement. L'urgence médicale n'étant pas applicable à l'accidentologie en spéléologie, la qualité des premiers gestes prodigués par le compagnon de la victime sera, sans aucun doute, particulièrement analysée lors de l'enquête.

Il n'existe aucun texte spécifiant l'exigence d'appeler tel ou tel n° en cas d'urgence : il est communément admis qu'on appelle un des 3 n° d'urgence selon le cas auquel on est confronté.

Les compétences du SSF étant validées au niveau de l'État par le biais de la convention nationale, l'existence d'une équipe départementale avec son CT, reconnu ou non par un Préfet, offre une alternative spécifique au traitement d'une alerte spécifique.

L'efficacité des centres de traitement de l'alerte n'est plus à démontrer dans la gestion des moyens Sapeurs Pompiers avec 9725 interventions par jour en 2004.

Les différents retards constatés dans le relais de l'alerte vers les Conseillers Techniques du SSF ces dernières années révèlent, par contre, qu'une utilisation sporadique des fiches réflexes "secours spéléo" dans ces Centres de traitement de l'alerte engendrent des difficultés d'exploitation.

L'alternative réside bien dans l'utilisation d'un circuit totalement dédié à cette gestion occasionnelle, parfaitement connu par les spéléologues, d'autant plus qu'aujourd'hui, l'absence d'un ou plusieurs conseiller technique du SSF dans un même département est compensée par l'existence du n° d'appel vert national, le 0800 121 123.

Il va de soi que le conseiller technique du SSF, réceptionnaire de l'alerte, après avoir pris les premières dispositions relaiera l'alerte au SDIS puis confirmera celle-ci à son DDPC.

En pratiquant ainsi, le conseiller technique du SSF ou le spéléo :

- répond simplement aux seules exigences de l'article 4 de la Loi 2004-811 de Modernisation de la Sécurité Civile (LMSC) : Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires.
- reste en conformité avec les préconisations de l'article 1 alinéas b et d du décret 2005-1154 pris pour l'application de l'article 14 de la LMSC (organisation des secours) :

*Chaque personne publique ou privée recensée dans le plan ORSEC :*

*b) Prépare sa propre organisation de gestion de l'événement et en fournit la description sommaire au représentant de l'État ;*

*d) Précise les dispositions internes lui permettant à tout moment de recevoir ou de transmettre une alerte ;*

- se met à l'abri des sanctions prévues par le Code Pénal.

**Question - Renforts extra départementaux, qui paie ?**

La réquisition est émise dans ce cas par le COZ. C'est la Préfecture qui demande le renfort qui émet l'ordre de réquisition écrit. C'est l'état qui paie dans ce cas (cf. Circulaire n° NOR/INT/K/05/00070/C relative à la prise en charge des frais d'opération de secours. Application des dispositions des articles 27 et 28 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile)

**Circulaire n° NOR/INT/K/05/00070/C relative à la prise en charge des frais d'opération de secours. Application des dispositions des articles 27 et 28 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile**

*La présente circulaire a pour objet d'illustrer les modalités d'application des articles 27 et 28 de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, concernant la répartition de la prise en charge des frais relatifs aux opérations de secours.*

*Elle ne s'applique pas aux dispositifs préventifs mis en place lors d'événements programmés (manifestations de grande ampleur, ...), qui relèvent de dispositions spécifiques. Elle ne couvre pas, non plus, les opérations de coopération prévues par des conventions interdépartementales ou des règlements opérationnels.*

*La loi du 13 août 2004, en son article 27, limite aux dépenses d'assistance immédiate des populations la charge incombant aux communes et instaure une nouvelle répartition du financement des opérations de secours entre les SDIS et l'État.*

**1 - Prise en charge financière par les communes.**

*Le deuxième alinéa de l'article 27 précise que la commune, dans le cadre de ses compétences, pourvoit aux dépenses relatives aux besoins immédiats des populations.*

*Lors d'un sinistre ou d'une catastrophe, il incombe ainsi à la commune concernée d'apporter à la population sinistrée des prestations telles le ravitaillement, l'hébergement, l'habillement. Les frais financiers en résultant sont à sa charge.*

*Vous pouvez, au vu de la situation particulière de certaines communes soumises, à ce titre, à une charge dépassant manifestement leurs capacités, proposer au directeur de la défense et de la sécurité civiles la prise en charge par l'État, à titre exceptionnel, de tout ou partie des frais exposés par la commune (par exemple : cas d'une commune disposant d'un potentiel financier par habitant sensiblement inférieur à la moyenne des communes de taille comparable et touchée par une catastrophe d'ampleur exceptionnelle affectant tout ou partie de sa population ; cas d'une commune traversée par une autoroute et devant faire face à un afflux important d'automobilistes bloqués suite à un événement climatique exceptionnel ; cas d'une commune épargnée par une catastrophe et devant accueillir la population évacuée d'une commune voisine, ...).*

**2 - Prise en charge par les SDIS des frais relatifs aux opérations de secours.**

Aux termes de l'article 27, les dépenses directement imputables aux opérations de secours, menées dans le cadre des dispositions de l'article L.1424-2 du CGCT, sont prises en charge par le SDIS.

En application de l'article L.1424-2 du CGCT, on rappelle que les services d'incendie et de secours sont chargés, notamment, de la protection des personnes, des biens et de l'environnement, des secours d'urgence aux victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, ainsi que de leur évacuation.

Lorsque le commandement des opérations de secours ne relève pas du SDIS, et en dehors des cas de réquisition par les autorités compétentes de l'État visés à l'article 28, les moyens sollicités par le commandant des opérations de secours ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge par le SDIS sans l'accord du président de son conseil d'administration.

**3 - Prise en charge par l'État des frais consécutifs à une opération de secours.**

Cette prise en charge ne s'applique que pour les moyens publics ou privés mobilisés par le représentant de l'État et extérieurs au département. Elle est l'illustration de la solidarité nationale lors d'un sinistre ou d'une catastrophe nécessitant des moyens spécifiques.

Les moyens tant humains que techniques de l'État restent à la charge budgétaire de chaque département ministériel qui les a fournis. Pour les autres moyens publics ou privés, l'État prend en charge les dépenses engagées et les impute sur le programme budgétaire " Coordination des moyens de secours ".

S'agissant plus particulièrement de l'engagement de SDIS extérieurs au département, il fait l'objet d'un remboursement par l'État de dépenses engagées (personnels, frais de transit, dégradation de matériels).

Les modalités de calcul de ce remboursement sont rappelées en annexe.

Enfin, conformément à l'article 27, l'État prend à sa charge les dépenses engagées par les personnes privées dont les moyens ont été mobilisés par le préfet maritime dans le cadre du plan ORSEC maritime.

**4 - Réquisition.**

L'engagement des moyens privés peut se faire par le biais de la réquisition. Les modalités en sont définies par référence à l'article L.2215.1.4 du CGCT. Elles n'introduisent aucune particularité dans la prise en charge de la dépense et les frais de réquisition sont payés soit par le SDIS, soit par l'État, soit par la commune, selon la répartition visée à l'article 27 de la loi précisée ci-dessus et dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Dans ces conditions, vous veillerez à vous concerter avec le président de conseil d'administration du SDIS ou avec le maire dans tous les cas de réquisition à la charge du SDIS ou de la commune, même si en définitive votre décision doit être prise en toute liberté, dès lors qu'est engagée votre responsabilité personnelle dans l'exercice de votre pouvoir de police.

**5 – Tableau comparatif – Dispositions de la loi de 1987 / loi du 13 août 2004**

TYPE de dépenses	Collectivité en charge de la dépense		
	Avant la loi du 13 août 2004		Depuis la loi du 13 août 04
	Hors Plan Orsec	Plan Orsec	
Dépenses de secours : Moyens publics sollicités hors département par le représentant de l'État	Commune bénéficiaire des secours	Frais supportés par chaque intervenant	État
Dépenses de secours : Cas général	Commune bénéficiaire des secours	Frais supportés par chaque intervenant	SDIS du département concerné
Dépenses d'assistance immédiate à la population (ravitaillement, habillement, relogement)	Commune concernée	Commune concernée	Commune concernée
Moyens privés (réquisitions)	Commune concernée	Commune concernée	SDIS, ou État selon la répartition de l'article 27 de la loi du 13 août 2004

## FONCTIONNEMENT DU SSF

**Vos comptes rendus  
d'intervention secours**



**Éric ZIPPER**  
32, rue Charles Marie Widor  
68000 COLMAR  
[eric.zipper@libertysurf.fr](mailto:eric.zipper@libertysurf.fr)

**Vos comptes rendus de stages,  
de formations et les  
comptes rendus annuels d'activité**



**Jean-Michel SALMON**  
870 Avenue de l'Europe  
34170 CASTELNAU LE LEZ  
[jmsalmon@supagro.inra.fr](mailto:jmsalmon@supagro.inra.fr)

**Vos fiches annuaires,  
changements de coordonnées,  
téléphone, mail ...**



**Brigitte SPENLÉ**  
57 rue de la Pierre Bleue  
68440 DIETWILLER  
[secretariat@speleo-secours-francais.com](mailto:secretariat@speleo-secours-francais.com)

### Nouveaux venus au Conseil Technique du SSF

#### Marie CROUSIER

Arrivée récemment dans le monde de la spéléo, j'ai eu la bonne surprise d'y découvrir une notion de solidarité qui se fait rare en surface, là où le soleil brille et où il suffit d'un coup de téléphone portable pour être héliporté dans l'heure en cas de problème : des pratiquants qui organisent eux-mêmes, bénévolement, leurs propres secours, ça vaut la peine de s'y intéresser !

Il m'a donc semblé naturel, en pratiquant la spéléo, de m'engager également dans l'organisation chargée de venir au secours des spéléos en détresse sous terre, sachant qu'aucun de nous n'est totalement à l'abri de ce genre de désagrément...



De fil en aiguille, de formations départementales au sein du SSF13 en stage ASV national, une discussion avec Éric Zipper lors des rencontres de Valabre au mois de juin 2008 (vous connaissez son pouvoir de conviction ?), et me voilà repartie avec une commande pour un site

Internet chargé de faciliter la communication du SSF... et des gigaoctets de documents informatiques pour l'alimenter !

Après le premier moment de panique passé (mais dans quelle galère me suis-je fourrée ?), j'ai pris beaucoup de plaisir à la réalisation de ce site ainsi qu'à la découverte de l'histoire du SSF, l'efficacité de son organisation et le gros boulot réalisé au quotidien par tous les bénévoles. Et pour tout vous avouer, j'ai un réel sentiment de fierté à l'idée de faire partie de l'équipe !

J'espère que ce site contribuera à mieux faire connaître le Spéléo Secours Français et ses actions aux yeux des institutions, du grand public et des spéléologues eux-mêmes.

*Marie Crousier*

#### Philippe BERTOCHIO

TRSP stagiaire  
Président du spéléo-club alpin de Gap  
Pacsé à une spéléologue du Vaucluse  
Papa d'un garçon de cinq ans et d'une fille avant la fin de l'année.

La spéléo m'a pris il y a 26 ans maintenant. J'ai bien peur quelle ne me lâche plus. La plongée est venue quelques années après, las de devoir faire demitour devant le siphon terminal de nombreuses cavités.



Mes activités au sein du SSF sont plus récentes. La motivation et l'énergie dépensées par notre conseiller technique, Michel Ricou, m'ont décidé à m'investir localement dans le SSF. C'était déjà il y a plus de 14 ans. Depuis, petit à petit, l'idée du secours a fait son chemin. Ce n'est pas une vocation, non, seulement la nécessité de mettre mes compétences au service de spéléos en difficulté comme cela pourrait peut-être m'arriver...

*Philippe Bertochio*

#### Réunion du Conseil Technique

La prochaine réunion du Conseil Technique SSF  
se tiendra au siège FFS à Lyon :

**samedi 7 et dimanche 8 mars 2009**

La participation des Correspondants  
Régionaux SSF est vivement souhaitée.

## Changements de coordonnées

### CTN - CTDSA 39

Éric DAVID  
06 81 41 **87** 12 à vérifier finement

### Chargé de mission - CTDSA 09

Robert GUINOT  
[robert.guinot@sfr.fr](mailto:robert.guinot@sfr.fr)

### TRSP

Philippe BERTOCHIO  
04 92 21 82 03  
06 87 47 05 47  
[philippe.bertochio@laposte.net](mailto:philippe.bertochio@laposte.net)

### CTS 21 - Président CDS 21

Simon CLAERBOUT  
14 rue Proudhon  
21000 DIJON  
[claerbout.simon@neuf.fr](mailto:claerbout.simon@neuf.fr)

*Pensez à consulter, télécharger ou à imprimer régulièrement la liste des CTDS et Adjoints sur le site du SSF, elle est mise à jour régulièrement.*

*Brigitte Spenlé*

## FORMATION

### Calendrier des stages 2009

#### Assistance aux victimes (ASV)

Stage en partenariat avec la Commission Médicale FFS

**Du 30 avril au 04 mai 2009**

**Méjannes le Clap – Gard (30)**

Responsable : **Éric DAVID**

[david.eric@wanadoo.fr](mailto:david.eric@wanadoo.fr)

Tél. : 06 81 41 87 12

**Du 26 au 29 novembre 2009**

**Lieu à définir**

Responsable : **Éric DAVID**

[david.eric@wanadoo.fr](mailto:david.eric@wanadoo.fr)

Tél. : 06 81 41 87 12

#### Équipier / Chef d'Équipe (national)

**Du 7 au 15 novembre 2009**

**Pyrénées Atlantiques (64)**

Responsable : **Ruben GOMEZ**

[ruben.gomez2@wanadoo.fr](mailto:ruben.gomez2@wanadoo.fr)

Tél. : 06 08 80 50 72

#### Conseiller Technique Secours

**Du 7 au 15 novembre 2009**

**Pyrénées Atlantiques (64)**

Responsable : **Dominique BEAU**

[dominique.beau37@orange.fr](mailto:dominique.beau37@orange.fr)

Tél. : 06 72 24 19 00

#### Désobstruction

**Du 16 au 19 avril 2009**

**Lot (46)**

Responsable : **Robert GUINOT**

[robert.guinot@sfr.fr](mailto:robert.guinot@sfr.fr)

Tél. : 06 79 73 50 08

#### Secours en spéléo-plongée

**Module plongée / évacuation**

**6 et 7 juin 2009**

**Lot (46)**

Responsable : **Jean-pierre BAUDU**

[jean-pierre.baudu3@fnac.net](mailto:jean-pierre.baudu3@fnac.net)

Tél. : 06 11 40 63 57

#### Secours en spéléo-plongée

**Module désobstruction**

**19 et 20 septembre 2009**

**Haute-savoie**

Responsable : **Olivier LANET**

[olivier.lanet@free.fr](mailto:olivier.lanet@free.fr)

Tél. : 04 50 32 79 20

#### Secours en spéléo-plongée

**Module plongée ASV / transmissions**

**7 et 8 novembre 2009**

**Gard (30)**

Responsable : **Jean-pierre BAUDU**

[jean-pierre.baudu3@fnac.net](mailto:jean-pierre.baudu3@fnac.net)

Tél. : 06 11 40 63 57

#### Formations régionales et départementales

De nombreuses actions de formation spéléo secours (stages, week-end techniques, exercices, etc.) sont organisées tout au long de l'année par nos structures régionales et départementales.

Vous trouverez le calendrier de l'ensemble de ces formations sur notre site :

[www.speleo-secours-francais.fr](http://www.speleo-secours-francais.fr)



## Comptes rendus des stages nationaux

### Équipier / Chef d'Équipe

**Du 1<sup>er</sup> au 9 novembre 2008  
Comus (Aude)**

#### **1. Les stagiaires :**

Ce stage bien fourni a regroupé 14 participants provenant de 9 départements différents (07, 11, 33, 34, 48, 63, 65, 66 et 80). Ce groupe de stagiaires possédait à l'évidence un bon niveau technique général, soit grâce à leur activité professionnelle, soit simplement par leur propre expérience spéléologique. Ce constat permet donc aux cadres de tester rapidement leur savoir-faire technique, et de monter rapidement en puissance sur l'apprentissage des techniques secours proprement dites.

#### **2. Déroulement du stage :**

Le lieu choisi ne permettait pas d'offrir un panel de cavités de grande ampleur, mais de multiples petites cavités. Les conditions météorologiques déplorables (5 jours de pluie battante sur 9 jours de stage) n'ont pas permis d'aller visiter certains réseaux intéressants, mais dont la visite en période de crue était plutôt à déconseiller !

Après l'accueil des participants et le rangement du matériel du lot national sud, juste avant l'apéritif de bienvenue (agrémenté de nombreuses spécialités culinaires liquides et solides !), ce fut la présentation du stage, en insistant sur ce qui était attendu des stagiaires : comportement, capacité à prendre des initiatives et des décisions, pendant les exercices et pendant la vie de tous les jours du stage.

Chaque journée était organisée de la même façon avec un court exposé en salle après le petit déjeuner, départ sur le terrain en falaise ou en cavité pour un point de révision précis avec repas froid sur site, débriefing en fin d'après-midi, repas et exposé plus approfondi en salle le soir.

Les sorties sur le terrain furent successivement les suivantes :

- ☞ Gouffre de Las Goffias : révisions techniques en statique et évaluation des stagiaires sur l'équipement et l'autonomie en progression sur agrès,
- ☞ Falaise de Roquefeuille : révisions équipement de progression, contrepoids, tyrolienne, reprise de charge, passage de main courante et portage civière en extérieur,

- ☞ Trou du vent de Pérou : brêlage victime, reconnaissance, rotation équipiers,
- ☞ Aven Jean Bernard : évacuation complète sur puits et enchaînements d'ateliers,
- ☞ Gouffre des corbeaux : évacuation complète depuis le bas du P50,
- ☞ Préau du gîte (pluie diluvienne !) : réalisation d'un point chaud, manœuvre victime dans point chaud, accroche civière, montage STEF, et passage de tyrolienne à tyrolienne,
- ☞ Gouffre de Las Goffias : simulation accident, recherche de victime, mise en œuvre des transmissions, reconnaissance et coordination et évacuation,
- ☞ Gouffre de Trassanel : participation au barnum départemental du SSF11.

#### **3. Ressentis des stagiaires et des cadres :**

La première mise en situation de secours (gouffre des Corbeaux) et la pression relative exercée par les cadres (présents sur place au milieu des équipes) furent très mal ressenties par une majorité de stagiaires. C'est à partir de ce moment que le groupe s'est très fortement soudé !



Après une journée de pause (due à la météo), les cadres envisagèrent donc une seconde mise en situation (gouffre de Las Goffias) beaucoup plus réaliste (phase de recherche, ASV, etc.), où l'un d'entre eux resterait en surface et jouerait le rôle de CTDS dans un PCA. La pression exercée alors fut en fait aussi forte que la précédente, mais fut complètement acceptée sans problème par les stagiaires. De leur propre aveu, la pression reçue par le biais du téléphone de la part du PCA fut tout à fait recevable et beaucoup plus réaliste... Cette mise en situation fut réalisée dans un contexte où les cadres avaient supprimé environ 20% des cordes du matériel préparé la veille par les stagiaires. Ce fait ne fut remarqué que par une très faible proportion de stagiaires !

La phase finale du stage a consisté en un barnum SSF11 sur le gouffre de Trassanel. Le groupe de stagiaires fit preuve dans ce contexte d'un élan solidaire pour d'abord « afficher » le SSF par tous les moyens à leur disposition, puis pour prendre en main avec efficacité les chantiers qui leur avaient été attribués.

En fin de compte, le dépouillement des fiches d'évaluation du stage rédigées par les stagiaires montre que la solidarité dans les moments « difficiles » (pression exercée par les cadres),



l'esprit d'équipe et la mise en situation réaliste de secours ont été plutôt bien appréciés au final. Le plus intéressant est que plusieurs d'entre eux ont vraiment apprécié la vision globale d'une opération de secours, telle qu'elle est apparue au travers du stage.

#### **4. Conclusion générale :**

Ce stage restera marqué par la montée en puissance de ce groupe de stagiaires un peu déboussolés au départ, qui a finalement abouti à un groupe soudé, déterminé et efficace en fin de stage. C'est cette image forte qui restera dans l'esprit de tous.

Il faut également noter la qualité de l'hébergement d'Annie au gîte de Comus, qui par sa gentillesse et la qualité de ses repas froids et chauds a su gommer la médiocrité de la météorologie locale...

*Jean-Michel Salmon*

---

### **Gestion de sauvetage**

**Du 8 au 11 novembre 2008  
Florac (Lozère)**

#### **Présentation**

Suite à la proposition d'accueil du CDS 48, le stage Gestion de sauvetage 2008 avait cette année été programmé en Lozère. Après plusieurs années d'organisation annuelle, nous avons décidé de revenir à une alternance avec le stage Conseiller Technique et de ne programmer ce stage qu'un an sur deux. Le prochain stage ne devrait donc avoir lieu qu'en 2010.

#### **Les stagiaires**

Avec 2 désistements de dernière minute, ce sont 11 stagiaires venus de 8 départements différents (06, 07, 13, 26, 39, 48, 68, 86) qui ont participé à ce stage.

Pour trois d'entre eux, il s'agissait d'une préparation au stage de Conseiller Technique et un stagiaire ayant déjà suivi le stage de CTDS venait se perfectionner dans l'utilisation des outils de gestion. Tous les autres stagiaires avaient pour objectif d'intégrer l'équipe de gestion départementale ou de renforcer leurs compétences au sein de l'équipe qu'ils avaient déjà intégrée. L'expérience en matière de gestion de sauvetage était donc très diversifiée.

#### **L'hébergement**

Le choix de l'hébergement et l'organisation locale ont été assurés par le CDS 48 et plus particulièrement par Catherine Perret et Stéphane Nore.

Le Centre Accueil Cévennes est bien adapté à ce type de stage, tant au niveau de l'infrastructure que de la qualité de l'accueil qui nous a été réservé.



#### **Le programme**

Le programme du stage est intense et les journées bien remplies. Malgré l'importance des notions à assimiler et le nombre d'heures en salle de cours inhabituelle dans les stages spéléo, les scénarios de simulation ont permis de rompre la monotonie de cours « magistraux » et de garder un certain dynamisme au stage.

L'ensemble des notions semble avoir été bien assimilé par les stagiaires, même si pour la plupart d'entre eux il faudra encore travailler et participer à plusieurs exercices pour être totalement autonome et performant.

En l'absence d'exercice sur le terrain, la demi-journée de détente est indispensable sur ce stage pour permettre aux stagiaires et aux cadres de se retrouver hors des locaux et pour décompresser un peu et s'aérer. Son positionnement juste avant la

première « grosse » simulation semble judicieuse.

L'apéritif offert par le CDS 48 en fin de première journée a été l'occasion d'inviter et de recevoir les autorités locales et partenaires du SSF et d'attirer l'attention des stagiaires sur l'importance des relations avec l'ensemble des acteurs du secours.



#### **Les documents remis aux stagiaires**

L'ensemble des documents de gestion et supports de cours utilisés sur le stage ont été remis aux stagiaires sous forme de CD avec les photos réalisées sur le stage.

#### **Remerciements**

Je tiens tout particulièrement à remercier Catherine Perret et Stéphane Nore ainsi que le CDS 48 pour l'aide apportée à l'organisation de ce stage ainsi que le personnel du Centre Accueil Cévennes pour leur gentillesse et leur disponibilité.

*Michel Labat*

## **Assistance aux victimes (ASV)**

**Du 8 au 11 novembre 2008  
Montmorillon (Vienne)**

Cette deuxième formation ASV de l'année 2008 s'est déroulée à Montmorillon, dans le département de la Vienne (86) qui accueillait ainsi pour la première fois un stage national.

Dix-huit stagiaires en provenance de 9 départements (Ardennes, Charente-Maritime, Corrèze, Gers, Indre, Jura, Loiret, Rhône, Vienne) et six cadres (2 COMED et 4 SSF) se sont retrouvés sur le site d'hébergement du centre de formation agricole de Montmorillon. Nous avons ainsi pu bénéficier d'une salle de cours équipée, d'une salle de stockage du matériel, du self pour la restauration et d'un bâtiment séparé pour la partie nuit.

Selon le référentiel de ce type de stage les journées étaient partagées entre des apports théoriques et pratiques en salle, le matin et en soirée, et des mises en application sous terre l'après midi.



La cavité choisie, située à 15 minutes de route offrait, après la descente d'un court P4 d'entrée, un profil horizontal permettant l'apprentissage de la prise en charge des victimes et le montage de points chauds dans différentes configurations.

Les équipes étaient constituées en fonction de la proximité géographique (plus ou moins rapprochée !) des stagiaires, dans une logique d'exercices ou d'interventions futures en commun.

Quatre journées bien remplies qui ont permis à chacun d'acquérir les bases de cette spécialité et la conviction de la nécessité de s'entraîner, de retour dans son département, pour parfaitement se rôler à l'utilisation des différents matériels et à la maîtrise des savoir-faire.

*Dominique Beau*



## **Exercice secours civière plongée – Vallorbe (Suisse) – 4 octobre 2008**

Cet exercice a été organisé en collaboration entre le SSF et le SSS. Nous avons été invités par Patrick Deriaz et son équipe pour faire une démonstration de notre civière plongée à la grotte de Vallorbe.

### **Participants Français :**

Éric Zipper (Président du SSF), Éric David (CTN), Jean-Pierre Baudu (CM plongée et TRSP), Olivier Lanet (TRSP), Jean-Michel Vallon (Cadre civière plongée), Stéphane Lips (Cadre civière plongée), Michel Ribera (victime) et Catherine Baudu (secrétaire gestion)

### **Compte rendu :**

Les conditions météo ne sont pas très favorables. Il a neigé toute la nuit. Le débit de la résurgence est important. Notre mission est de faire passer le siphon à la civière dans le sens du retour. Le siphon mesure 380m de long pour 26m de profondeur.

Les Suisses préparent une tyrolienne pour amener la civière dans l'eau. Il y a beaucoup de courant. Olivier, Jean-Michel, Stéphane et moi passons le siphon en remontant le courant pour se rendre compte des difficultés. Le passage de la civière serait tout à fait réalisable mais la mise à l'eau avec une équipe réduite de 4 plongeurs est considérée

comme dangereuse. Je prends la décision de ne pas passer le siphon avec la civière.

Nous décidons de réaliser une démonstration dans la première partie du siphon en partant de la résurgence. La première rotation permet à plusieurs plongeurs suisses de voir la mise en œuvre et la facilité de maniement. Puis, nous faisons deux autres rotations avec des équipiers suisses et Olivier en chef d'équipe. Le reste de l'équipe reste autour de la civière pour reprendre les commandes.

La soirée se termine par un repas et des projections. Éric Zipper présente le SSF et moi la partie plongée à l'aide de Powerpoint. Puis nous passons des images et des films pour clôturer la soirée.

### **Bilan :**

Le Spéléo Secours Suisse avait des informations et une image du SSF un peu dépassée. Cette rencontre a permis au SSF de montrer ses compétences à travers une démonstration. Le SSS s'est rendu compte de l'utilité de la civière plongée pour des secours dans leurs cavités.

Grand merci au SSS.

*Jean-Pierre Baudu*

## ACCIDENTS ET INTERVENTIONS

Par Dominique Beau

### Consignes aux CTDS

Comme nous l'indiquons systématiquement dans "Info-SSF", nous demandons aux Conseillers Techniques de prévenir le SSF National dès le début des opérations qu'ils ont à diriger.

Appeler la cellule opérationnelle  
nationale du SSF  
N° Vert : **0800 121 123**

Les comptes rendus d'intervention sont à adresser à :

**Éric Zipper**  
32 rue Charles Marie Widor 68000 COLMAR  
[eric.zipper@libertysurf.fr](mailto:eric.zipper@libertysurf.fr)

### Interventions

*Afin d'aider à la réalisation des statistiques et bilans tels que vous pouvez les lire annuellement dans "Info-SSF", j'insiste pour que le compte rendu succinct soit systématiquement rempli, pour chaque événement. Les informations recueillies sont primordiales à la réalisation de bilans précis et véritables et aident énormément votre serviteur dans la réalisation de sa tâche !*

#### Source du Doubs (25 – Mouthe) – 28.09.2008

Un plongeur anglais décède en voulant franchir une étroiture. Ses collègues l'évacuent vers la surface. Une intervention du SSF est envisagée pour récupérer le matériel de la victime à des fins d'analyse par les autorités judiciaires. Celles-ci ne donnent pas suite à la demande et font intervenir les plongeurs de la gendarmerie nationale.

*D'après TRSP*

#### Grotte de Peyroche (07 – Saint-Alban-Auriolles) 15.10.2008

Un membre d'un groupe de non spéléos se coince dans une étroiture verticale à la descente. Ses coéquipiers ne parvenant pas à le dégager déclenchent l'alerte au bout d'une heure. L'information est transmise par le CODIS au SSF 07, mais l'absence de plan de secours gêne l'intervention spéléo. La victime ressort après 20 minutes d'aide.

*D'après Arnaud J. - CTDSA 07*

#### Pierre Saint-Martin

##### (64 – Arette et Sainte-Engrace) – 16.10.2008

Le SSF 64 est sans nouvelles de 2 groupes de 4 spéléos qui auraient dû ressortir dans la nuit. Une équipe se prépare à faire une reconnaissance et les rejoint à la base du C50. Il ne s'agissait que d'un retard. Ils ressortent tous par leurs propres moyens.

*D'après Gomez R. - CTN*

#### Carrière (72 – Le Lude) – 02.11.2008

Le CTDS 37 est informé d'une intervention du GRIMP 72 sur le département voisin de la Sarthe visant à extraire le corps d'une personne décédée dans l'effondrement d'une carrière qui s'est produit dans la cour de sa maison. Il est convenu que le GRIMP effectue l'évacuation de la victime à -5m. sans l'intervention du SSF

*D'après Gay F. - CTDS 37*

#### Trou du Garde / Cavale (73 – Savoie) – 09.11.2008

Fausse alerte pour le retard d'une équipe de 7 spéléos entrés sous terre depuis la veille et non ressortis. Une équipe se prépare pour aller à leur rencontre mais n'aura pas à intervenir.

*D'après Lasserre D. - CTDSA 73*

#### Grotte du Caleil (81 – Sorèze) – 13.11.2008

Le CTDS est informé par la Préfecture du déroulement d'une opération de secours pour une jeune fille qui souffrirait d'une luxation du genou suite à une chute. Elle se trouve à environ 400m. de l'entrée. Une fois sur place le CTDS constate que de très nombreux moyens des sapeurs pompiers sont présents, que l'opération d'évacuation a débuté sans moyens adaptés et sans réelle coordination de la partie souterraine du secours. La victime est ressortie peu de temps après son arrivée. Une réunion en préfecture doit avoir lieu pour éclaircir cette situation.

*D'après Boutonnet S. - CTDS 81*

#### Gouffre du Trisou (38 – Villard-de-Lans) 19.11.2008

Un spéléo fait une chute de 15 m lors de l'équipement de la cavité à -80 m. L'alerte est donnée par le numéro vert du SSF. La victime souffre de traumatismes importants et nécessitera une évacuation médicale lourde. 16 SSF sont engagés sur l'opération.

*D'après Larribe T. - CTDSA 38*

### **Grotte de Fontabriouse (66 – Pyrénées Orientales) – 25.11.2008**

Lors de la visite de la cavité par un groupe de non spéléos encadrés par un professionnel, l'un d'eux chute et souffre de violentes douleurs au dos. Le responsable du groupe, par ailleurs membre du SSF 66, participe activement à la prise en charge et à l'évacuation du blessé. Des informations sont parallèlement échangées entre le COS, le Conseiller Technique de la Préfecture et l'Opérationnel National.

*D'après Opérationnel National*

### **Puits et galeries (13 – Baux-de-Provence) 02.12.2008**

Le mardi 2 décembre 2008, sur réquisition du Juge d'Instruction chargé de l'enquête, le SSF 13 a participé à une opération de recherche de grande ampleur sur la commune des Baux-de-Provence (13) pour tenter de retrouver un homme de 71 ans atteint d'Alzheimer, disparu depuis le 13 octobre 2008. Plus de 80 personnes sur le site, Spéléo Secours Français, gendarmes et sapeurs-pompiers, brigades cynophiles, plongeurs, motos vertes, 4x4, brigades pédestres, GRIMP, hélicoptère. Les membres du Spéléo Secours Français avaient pour mission l'exploration des cavités, puits et galeries de mines sur la zone de recherche. Les recherches se sont arrêtées à la tombée de la nuit et sont restées infructueuses.

*D'après Crousier M. - Chargée de mission SSF*

## **UN DÉPARTEMENT ... UN SSF**

### **LE SPÉLÉO SECOURS DE LA VIENNE (86)**

Le département de la Vienne est probablement plus connu pour son Futuroscope que comme un haut lieu de l'activité spéléologique nationale, mais peut-être que certains se souviendront qu'il fut le lieu d'un congrès fédéral il y a déjà quelques années.

Ce serait pourtant oublier les 70 spéléos qui y sont fédérés au sein de 4 clubs (Spéléo club Anglois, Spéléo Club Châtelleraudais, Spéléo club Poitevin, Association spéléo de la base de plein air de Lathus) et les cavités que l'on peut y trouver dans les parties sud et est. Certes elles ne renferment quasiment pas de verticales mais plusieurs dizaines de sites offrent des terrains d'initiation et de prospection intéressants. Le plus grand réseau, découvert en 2001, dépasse aujourd'hui les 4 km de développement. Quelques belles falaises d'une trentaine de mètres permettent d'effectuer les formations sur corde des nouveaux arrivants avant de tâter des cavités du Lot ou des Pyrénées qui sont les Karsts d'accès les plus directs pour nous.

Notre position assez centrale, au nord de la région Poitou-Charentes et à proximité de la région Centre, nous donne de nombreux voisins et ouvre la porte à de nombreux échanges tant sur les terrains communs de pratique que sur les activités secours.

La présence d'une structure secours opérationnelle sur le département est assez récente puisque, de mémoire de spéléologues de la Vienne, il fallait remonter aux années 80 pour retrouver la trace d'une organisation SSF. A la fin de cette décennie celle-ci disparaît, probablement pour des raisons multiples : départ des éléments moteurs, manque de motivation sur un département « où il n'y aura jamais rien de grave » !

Les années 90 verront quelques tentatives de remise en route, notamment par des artificiers de retour du stage national désobstruction secours en 1994, d'une équipe mais sans que cela ne dépasse vraiment le stade de quelques réunions.

Le virage va s'amorcer avec le changement de siècle et la découverte de cavités importantes sur le département. Elles vont provoquer la prise de conscience que le risque d'accident n'est peut être plus seulement chez les autres et que nous devons nous y préparer.

Les prémices de cette reprise auront lieu au cours de l'hiver 2003 avec l'organisation d'un week-end assistance victime auquel participent une dizaine de personnes représentant tous les clubs du département.

Parallèlement, la réorganisation des équipes secours est également une priorité au niveau du Comité Spéléologique Régional Poitou-Charentes, la participation aux exercices communs va contribuer à cette remise en route.

A partir de ce moment les événements vont s'accélérer. L'appui en matériel des départements de L'Indre et de L'Indre-et-Loire, la participation aux stages nationaux (assistance victime, gestion de sauvetage, conseiller technique) vont permettre d'évoluer très rapidement vers une réelle capacité opérationnelle.

L'année 2006 est l'année de la renaissance effective et officielle du SSF 86 avec la constitution des lots de matériels et l'obtention de l'agrément de sécurité civile délivré par le SSF national.



Au cours de l'année 2007 la Préfecture a exprimé le souhait d'élaborer un plan de secours souterrain et a associé, dès le début, le SSF 86 à la rédaction du document sur la base des dispositions de la convention nationale. Cette démarche a abouti, en juin 2008, à la signature par Monsieur le Préfet de la Vienne de l'arrêté d'approbation du plan de secours et de la convention d'assistance technique avec le CDS 86.

Cinq ans après son redémarrage, l'effectif de l'équipe du SSF 86 devrait atteindre une vingtaine de membres sur la demande d'agrément 2009.

Certes cela reste modeste mais le nombre de sauveteurs formés sur les stages nationaux (1 CT, 2 gestionnaires, 4 ASV, 3 CPT + 2 E/CE en prévision pour 2009) permet de disposer d'un noyau solide à même de continuer à faire évoluer la structure départementale.

Cette évolution se poursuit dans le cadre d'un excellent partenariat avec les départements voisins qui se concrétise par une mutualisation fréquente des formations et des exercices.

*Pour le comité de pilotage du SSF 86,  
le CTDS, Dominique Beau*



Installation du point chaud sur une surface restreinte, configuration très fréquente dans les cavités du département.



Exercice de pose de collier cervical



Évolution des moyens de communication du SSF 86 :  
des téléphones de ligne PTT, efficaces mais pesant plusieurs kg ... au SPL05 !

## LES "FLASH" DU TRIMESTRE

Les "Flash SSF" diffusés depuis 2003 peuvent être consultés sur le site Internet du SSF.

### FLASH SSF N° 77

Édité le 14/10/08

#### Le nouveau site Internet du Spéléo Secours Français

Le site du Spéléo Secours Français a évolué et a été entièrement revu.

Vous le trouverez bien entendu toujours à la même adresse [www.speleo-secours-francais.fr](http://www.speleo-secours-francais.fr) mais avec un nouveau look et plus de contenu.

Ce site, qui est la vitrine du Spéléo Secours Français, s'adresse particulièrement aux sauveteurs, mais également aux spéléos, à la presse, à nos instances et au grand public.

Avec sa nouvelle présentation plus claire et une navigation simplifiée, vous apprécierez de retrouver facilement toutes les informations qui vous sont nécessaires :

- Les coordonnées des CTDS,
- Des informations sur les opérations en cours ou passées,
- Des revues de presse, photos, vidéos,
- Tous les documents indispensables aux CTDS,
- Le calendrier des formations,
- La présentation de nos spécialités et formations,
- L'actualité des départements et de votre région,

... et bien d'autres informations que nous vous laissons découvrir.

Les documents sont maintenant classés par rubrique (documents techniques, communiqués de presse, Info-SSF, etc.) pour vous permettre un accès plus rapide à leur consultation ou téléchargement.

**Avec sa nouvelle rubrique "Information des régions et départements", ce site devient aussi le vôtre.** Il s'enrichira de vos comptes rendus et du dynamisme de chacun. Faites-nous parvenir vos documents, vos photos et les liens vers vos sites.

Un prochain Flash communiquera aux CTDS les codes pour accéder aux pages réservées.

Vos remarques et vos suggestions sont les bienvenues et participeront à l'amélioration de notre vitrine, n'hésitez pas à nous en faire part !

Toute l'équipe du Conseil Technique espère que cette nouvelle version vous donnera entière satisfaction et vous souhaite une bonne navigation sur :

[www.speleo-secours-francais.fr](http://www.speleo-secours-francais.fr)

### FLASH SSF N° 78

Édité le 21/10/08

#### Changement de président au S.S.F

Le Comité Directeur de la FFS, réuni ce week-end à Lyon, a procédé à l'élection des présidents et présidents adjoints des commissions fédérales pour les quatre prochaines années.

Les candidatures présentées par le SSF ont été validées comme suit :

Président : Dominique BEAU

Président adjoint : Éric ZIPPER

Cette nouvelle organisation de la Direction Nationale du SSF permet de s'inscrire dans une logique de continuité afin d'assurer la meilleure transition possible dans la gestion des dossiers en cours.

Éric ZIPPER poursuit le travail engagé sur les domaines suivants :

- Opérationnel national
- Relations avec les autorités et les partenaires
- Dossiers techniques ponctuels

Nous vous transmettrons rapidement la mise à jour de la liste des membres du Conseil Technique et des rôles de chacun.

Le prochain Info-SSF de décembre et les rencontres avec les grandes régions, qui auront lieu au cours de l'année 2009, seront l'occasion de vous détailler le programme de travail dont les grands axes ont été présentés lors des Rencontres Nationales de Valabre en juin dernier.

Pour rappel :

Dominique BEAU  
8 rue de la Pinsonnière  
37260 MONTS  
Tél. 06 72 24 19 00  
[dominique.beau37@orange.fr](mailto:dominique.beau37@orange.fr)

Éric ZIPPER  
32 rue Charles Marie Widor  
8000 COLMAR  
Tél. 03 89 24 94 28  
[eric.zipper@libertysurf.fr](mailto:eric.zipper@libertysurf.fr)

## **FLASH SSF N° 78 (bis)**

Édité le 22/10/08

(Ndlr : peut être le n°80 que nous avons égaré ...)

### **Détecteur de Gaz**

Le SSF travaille depuis de nombreuses années sur la détection de gaz afin de protéger au mieux ses équipes.

Actuellement, nous n'avons pas encore trouvé le matériel idéal, butant notamment sur les perturbations de mesures occasionnées par l'acétylène.

La solution à ce problème, recherchée maintenant depuis plusieurs années, n'étant pas encore découverte, nous avons tous de même pris la décision de vous informer d'une possibilité de commande groupée pour des détecteurs multigaz OLDHAM MX6 à tarifs préférentiels A titre d'information, le coût actuel est de : 1 560.- EUR TTC pour :

#### **Détecteur portable multigaz type MX6 iBrid**

- Cellule 1 : None
- Cellule 2 : CO
- Cellule 3 : NO2
- Cellule 4 : O2
- Cellule 5 : CO2 (IR)
- Alimentation : Li-ion/ER (Extended Runtime)
- Option de pompe : Diffusion
- Langue : Français

Sont fournis avec le détecteur : chargeur universel, étui de transport en nylon, clip ceinture, godet d'étalonnage, dragonne, lot d'outillage et d'étalonnage, manuel d'utilisation et guide de mise en route rapide, CD-ROM de formation, tube d'étalonnage, filtre poussière et eau, embout d'étalonnage et tuyau de prélèvement, tous trois en mode aspiration.

Le même appareil, mais sans la cellule CO2 :  
1 375.- EUR TTC

Pour tout renseignement, contacter Éric DAVID avant le 30/10/2008 :

[david.eric@wanadoo.fr](mailto:david.eric@wanadoo.fr)

## **FLASH SSF N° 79**

Édité le 22/10/08

### **Code d'accès des pages "réservées" sur le site du SSF**

Comme annoncé dans notre flash précédent, nous vous communiquons ci-après le code d'accès aux pages "réservées" du site SSF : etc. ... etc. ...

## **FLASH SSF N° 80**

Édité le 22/10/08

Ndlr : s'est sournoisement caché sous le n°78 bis !

## **FLASH SSF N° 81**

Édité le 21/11/08

### **Disparition d'Alain Bellini**

Le SSF a été informé de cette disparition le 28 septembre 2008. Aucune demande officielle n'est faite par les proches.

Le soir même, nous sommes en contact avec la famille et l'Ambassade de France.

Le lendemain, nous remuons ciel et terre pour envoyer une équipe de quatre plongeurs et deux gestionnaires. Les contacts s'intensifient avec le Ministère des Affaires Étrangères et le Ministère de l'Intérieur. Les discussions téléphoniques se poursuivent tard dans la soirée avec les autorités. Nous sommes sur une phase de recherche. Mais l'état de Malte ne fait pas de demande officielle.

Malgré cela, et grâce à la qualité de nos contacts, nous obtenons que les sauveteurs puissent partir couverts par l'état comme sur une mission sous réquisition. Le seul écueil est financier.

Le mardi 30, un point précis de la situation, liste de l'équipe prête et du matériel, programme des recherches programmées, est envoyé à la famille et aux Ministères concernés. La famille nous assure pouvoir trouver un soutien financier auprès des assurances autres que celle de la FFS qui n'a pas été souscrite, ou auprès de la famille pour commencer.

Le SSF revoit son estimation financière à la baisse. Les 6 membres de l'équipe offrent leurs journées de salaire perdues. Mais nous ne pouvons payer les billets nous-mêmes.

Les contacts s'accroissent avec les autorités françaises et maltaises. Les billets sont réservés, le fret est prêt. Nous partons le jeudi. La famille nous annonce qu'elle dispose d'une caution. Nous l'appelons, il est d'accord et nous envoie le tout par écrit durant la nuit.

La FFS est d'accord que le SSF avance l'argent sur la garantie de la caution. Tout est bouclé, nous sommes prêts à partir, la presse maltaise annonce notre arrivée.

Mercredi matin, coup de théâtre, la caution s'est rétractée. La matinée est consacrée à trouver une solution de remplacement. A 12 heures, nous devons annuler l'opération pour ne pas avoir à payer les billets d'avion.

L'opération est mise en stand-by. La famille nous dit qu'elle va disposer très rapidement de la somme et qu'elle va nous tenir au courant.

Il ne se passera plus rien pendant trois semaines...

Le SSF, et plus particulièrement l'Opérationnel National (OPNAT), a consacré trois jours pleins à mettre en œuvre cette opération. Même si nous comprenons avec la douleur de la famille, nous ne pouvons envoyer des sauveteurs sur leurs propres deniers. N'oublions pas que le disparu n'était pas assuré, ce qui est fort regrettable, et que le fait pour le disparu d'avoir dit à ses proches qu'il voulait se suicider n'a pas arrangé les choses. Aussi l'opération ne pourra se faire que sur des fonds privés, que sa femme Valérie s'efforce de récolter.

### ***Du côté des p'tits bouts...***

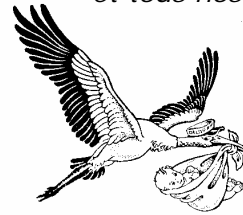
*Dans la grotte des garçons :*

*Naissance d'Eliott le 20/11/08  
(3,3 kg et 1 dent !!)*

*chez Jocelyne et Fred MAURY (CTDS 76)*

*Félicitations aux parents*

*et tous nos vœux de bonheur*



# seul le très bon matos part en expé...

*La sécurité, c'est l'affaire des spécialistes*

# expé

[www.expé.fr](http://www.expé.fr)

Vente par correspondance  
et magasin : BP 5,  
38680 Pont-en-Royans  
04 76 36 02 67

Magasins à Lyon,  
Saint-Étienne,  
Marseille, Nice,  
Montpellier...

Boutique Internet : [www.expé.fr](http://www.expé.fr)

## **Material Tecnico De Espeleologia**

Matériel Technique De Spéléologie

SACS MÉDICAUX  
VÊTEMENT ISOTHERMIQUE POUR BLESSÉ

MTDE vous propose toute  
une gamme d'équipements  
techniques pour la pratique  
de la spéléologie  
et du canyon

Consultez nos articles  
sur internet  
<http://www.mtde.net>



Fax 05.34.60.95.64  
Tél. 05.34.60.95.63  
Email [mtde00@mtde.net](mailto:mtde00@mtde.net)

-----  
23 rue Louis Parant  
31300 Toulouse